

REGLEMENT DE LA TOMBOLA DE PARIS BASKETBALL FOUNDATION

Article 1 - Organisation

Le fonds de dotation, PARIS BASKETBALL FOUNDATION, organise du 1 décembre au 22 décembre, une tombola qui se tiendra à l'Accor Arena au 8 boulevard de Bercy, 75012 Paris, au bénéfice du fonds de dotation.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

La participation à la tombola est induite par l'achat d'un (de) ticket(s) dédié(s) et clairement identifié(s), acheté(s), avant le 22 décembre à minuit. Le(s) billet(s) ainsi acheté(s), sera(ont) à présenter pour retirer le lot gagné.

Les organisateurs de la tombola et les membres délivrant les bons de participation ne peuvent participer à cette tombola.

2000 tickets seront mis en vente au prix de 5 € par le fonds de dotation PARIS BASKETBALL FOUNDATION.

Les tickets seront à souscrire via la plateforme Helloasso.com

Le carnet de 10 tickets vaudra 40€.

Le nom des bénéficiaires de ces billets et le numéro de leurs tickets seront intégrés au fichier des billets achetés afin de pouvoir effectuer le tirage au sort.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Triage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 23 décembre, en présence du président de l'association et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Les résultats seront communiqués, dès le tirage réalisé, sur le site internet de « Paris Basketball » et via un affichage au point d'information.

Article 4 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots n°1 à n°17 est fixée au 31 mars 2026. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, à la boutique de l'adidas aréna au 56 boulevard Ney, 75018 Paris ou au 43 boulevard Barbès, 75018 Paris. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant.

Article 5 – La destination des profits réalisés par la tombola

Les profits tombola seront affectés au projet de la fresque murale dans le quartier Charles Hermite, à côté de l'adidas arena. Le projet prévoit la réalisation d'une œuvre artistique en collaboration avec les jeunes du quartier et un artiste.

Article 6 – Limitation de responsabilité

Le fonds de dotation PARIS BASKETBALL FOUNDATION se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Un remboursement pourra être réclamé en se présentant avec le(s) billet(s) de tombola acheté(s).

Tout ticket illisible, surchargé, raturé ou falsifié sera immédiatement déclaré comme nul et non remboursé.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Consultation du règlement

Ce règlement des opérations est consultable sur le site internet du Paris Basketball, <https://parisbasketball.com/paris-basketball-foundation/>.

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

ANNEXE AU REGLEMENT DE LA TOMBOLA

LISTE DES LOTS A GAGNER

La tombola est dotée de 17 lots, d'une valeur globale de 9.120 € :

	Nature du lot	Provenance du lot ou Offert par	Valeur du lot
1	Voyage expérience à Barcelone x2 (12/13 février) : transport, hôtel et match compris	Paris Basketball	1.700€
2	Un cours de basketball avec un joueur	Paris Basketball	1.500€
3	2 places JNS match Euroleague (Real Madrid) – 27 Janvier	Paris Basketball	1.200€
4	Voyage Strasbourg x2 (11/12 Avril) : transport, hotel et match inclus	Paris Basketball	1.000€
5	2 places JNS match Betclic (Le Mans – 18 janvier)	Paris Basketball	1.000€
6	1 demi-journée en immersion avec l'équipe (One Ball)	Paris Basketball	750€
7	Maillot TJ Short all star signé	Paris Basketball	400€
8	2 places skybar à l'Adidas Arena sur un évènement (concert ou autre) de l'année 2026	Paris Basketball	350€
9	Maillot euroleague signé par l'équipe	Paris Basketball	300€
10	Carte cadeau Adidas	Adidas	200€

11	Carte cadeau Adidas	Adidas	200€
12	Ballon signé WNCAA	Paris Basketball	200€
13	Ballon PBB signé par l'équipe	Paris Basketball	150€
14	Livre d'or Basketball 2025 signé par Nadir	Paris Basketball	50€
15	2 visites exclusives de l'aréna	Paris Basketball	40€
16	Bobble-head Nadir	Paris Basketball	40€
17	Bobble-head Tyson	Paris Basketball	40€